



REGLEMENT CHALLENGE U15

Saison 2022/2023

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Ces compétitions sont réservées à toutes les équipes évoluant dans les championnats départementaux D1 et D2 de la catégorie U15.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

ARTICLE 1 : Durée des rencontres

U15 2 fois 40 minutes, sans prolongation.

ARTICLE 2 : Modalités et calendrier

Les différents tours :

- Le tour préliminaire comprend 26 équipes (13 rencontres) et se jouera le 22 octobre 2022
- Le 1^{er} tour (16^{ème} de finale) sera jouera le 14 janvier 2023 et sera composé par :
 - Les 13 équipes qualifiées au tour préliminaire,
 - Plus les 19 exempts du tour préliminaire.
 - Soit au total 32 équipes
- Le 2^{ème} tour (huitièmes de finale) le 28 janvier 2023 rassemblera les équipes qualifiées à l'issue du 1^{er} tour soit 16 équipes.
- Les tours suivants : ¼ le 1^{er} avril 2023, ½ le 22 avril 2023, la finale (date et lieu à définir).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but : 1^{ère} série : 5 coups de pied puis, s'il y a toujours égalité, autant de coups de pied que nécessaire pour déterminer le qualifié.

Toutefois, **une seule équipe par club** ne pourra participer au 2^{ème} tour (huitièmes de finale) ; le cas échéant, il sera si nécessaire procédé à un repêchage.

ARTICLE 3 : Participation des joueurs

Règlement spécifique au challenge

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs** inscrits sur la feuille de match

Une équipe ne peut comprendre aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s) que cette (ces) équipe(s) joue(nt) ou ne joue(nt) pas.

Chaque équipe inférieure participant à la compétition avec des équipes supérieures, ne peut comprendre aucun joueur ayant disputé plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures.

ARTICLE 4 : Licences

Chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application Foot-club-compagnon avant le début de chaque match.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) n'y figurant pas, ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.



REGLEMENT CHALLENGE U15

Saison 2022/2023

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

ARTICLE 5 : Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **UNIQUEMENT** de **2 adultes licenciés au club** (l'éducateur et un dirigeant) responsables de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

ARTICLE 6 : Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District de l'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 17/10/2022